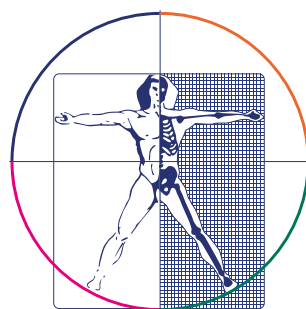


RADIOTHÉRAPIE • CHIMIOTHÉRAPIE • SOINS DE SUPPORT • IMAGERIE



LIVRET D'ACCUEIL



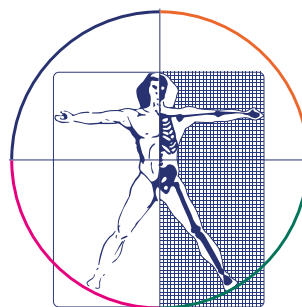
CENTRE LÉONARD DE VINCI

CENTRE LEONARD DE VINCI • Route de Cambrai • 59187 DECHY
Tél. : 03 27 08 60 60 - www.clinique-psv.fr

Bienvenue

AU CENTRE LÉONARD DE VINCI





Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait confiance afin de mener, avec vous, votre traitement.

Celui-ci va être entrepris avec, autour de vous, une équipe de praticiens aux compétences complémentaires, un personnel paramédical et administratif soucieux de votre confort et de votre bien-être, et une Direction qui veille à la qualité et la sécurité des installations qui vous accueillent.

L'établissement où vous allez séjourner a été conçu pour vous, nous avons souhaité qu'il soit avant tout un lieu de vie. Notre volonté a été de réunir au sein de ce Centre les meilleures conditions de prise en charge et les meilleures installations dans le souci d'une efficacité et d'une qualité maximales.

Notre totale adhésion à la Charte du Patient Hospitalisé traduit notre engagement sur ces valeurs.

Ces documents vous permettront de découvrir le Centre Léonard de Vinci et vous apporteront les réponses aux questions que pourrait vous poser votre prise en charge.

Bien entendu, notre bureau d'accueil est à votre disposition pour toute information pratique et administrative complémentaire.

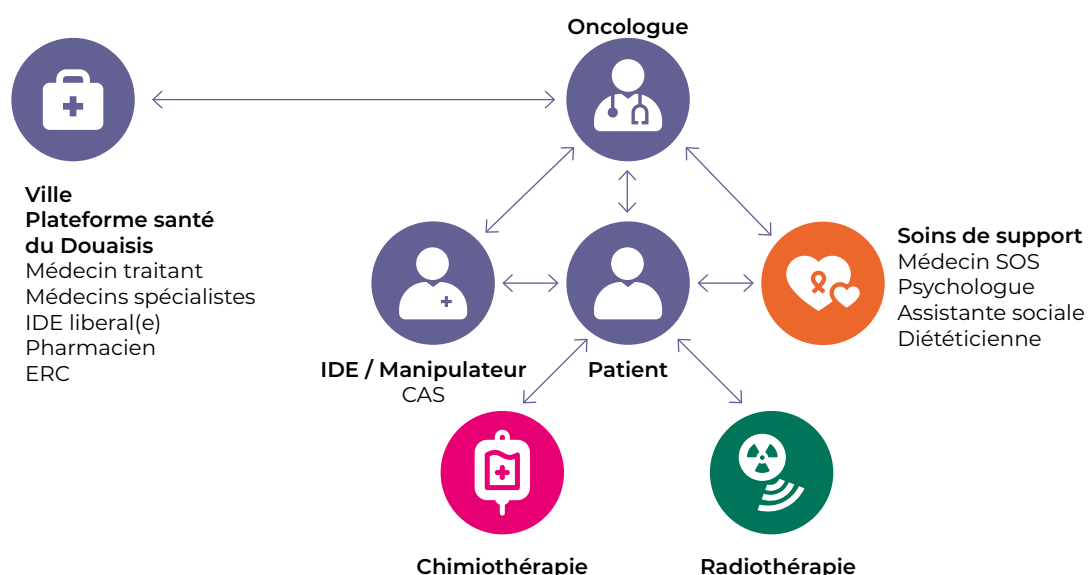
Nous vous remercions de votre confiance.

Docteur Marc TOKARSKI, Gérant

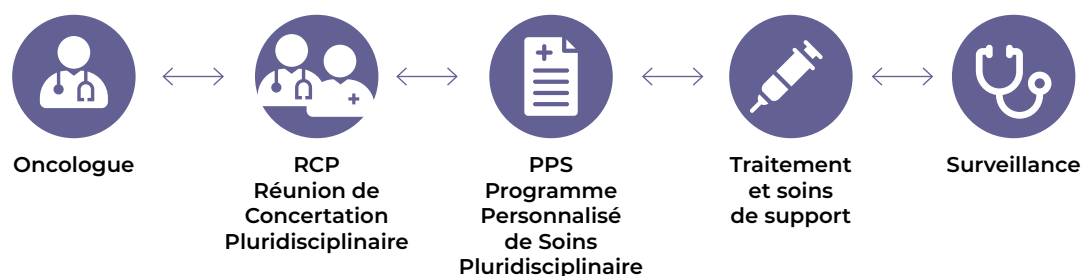
Docteur Claire GIRAUD, Présidente de la CME

Sommaire

ACCUEIL	5
Une prise en charge pluridisciplinaire du cancer	6
Les frais liés à votre prise en charge en hospitalisation	8
Les règles de vie, horaires et informations générales en hospitalisation	11
Vos droits	14
La qualité et la sécurité des soins en hospitalisation	17
Les principes généraux de la charte de la personne hospitalisée	20
VOTRE PRISE EN CHARGE EN RADIOTHÉRAPIE	21
Qu'est-ce que la radiothérapie ?	22
Les étapes du traitement (Accélérateur, Tomothérapie, Cyberknife)	24
VOTRE PRISE EN CHARGE EN CHIMIOTHÉRAPIE	27
LES SOINS DE SUPPORT	37
IMAGERIE	43



PARCOURS PATIENT EN ONCOLOGIE





Accueil

UNE PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE DU CANCER

Conformément aux priorités du Plan Cancer, le Centre Léonard de Vinci assure une prise en charge pluridisciplinaire, organisée et concertée des malades atteints de cancer.

LES RÉSEAUX

Le Centre Léonard de Vinci travaille activement avec les réseaux de cancérologie et autres partenaires afin de répondre au mieux aux besoins des patients par un mode de prise en charge pluridisciplinaire, une permanence des soins et un parcours coordonné :

L'établissement est membre du Réseau Régional de Cancérologie ONCO Hauts-de-France du 3C (Centre de Coordination en Cancérologie) ROZA + au sein de l'Artois,

Il collabore avec :

- L'ERC (Espace Ressources Cancers)
- Plateforme Santé Douaisis,
- Le Service d'Hospitalisation à Domicile (HAD),
- Les Unités de Soins Palliatifs des établissements de santé

LA CONSULTATION INITIALE

Lors de la première consultation, vous rencontrerez le médecin oncologue qui sera votre médecin référent tout au long du traitement. En vue de votre traitement et avec votre accord, votre oncologue référent présentera votre dossier médical en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire.

LES RÉUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRES (RCP)

Ces réunions regroupent des praticiens des secteurs public et privé, exerçant une spécialité intervenant dans le traitement du type de cancer diagnostiqué (médecins oncologues, radiothérapeutes, chirurgiens et radiologues). Ces réunions constituent donc un collège d'experts, et une garantie de qualité. Cette organisation médicale permet également d'harmoniser les protocoles de soins en tenant compte des références élaborées au niveau régional ou national.

Le diagnostic de cancer nécessite un prélèvement de tissu ou de cellules pour analyse : c'est le diagnostic anatomopathologique, c'est sur la base de ce diagnostic et des autres examens

nécessaires (imagerie médicale, etc.) que les équipes médicales se réunissent pour discuter du cas de chaque patient et définir le meilleur traitement.

La stratégie de traitement que ce collège validera vous sera proposée au cours d'une consultation et transmise à votre médecin traitant.

Selon cette proposition de traitement, vous aurez la possibilité de réaliser au sein du Centre Léonard de Vinci, votre traitement par :

- chimiothérapie en hospitalisation complète (ou de semaine) ;
- chimiothérapie en ambulatoire (ou hospitalisation de jour) ;
- thérapies ciblées ;
- radiothérapie.

LES CONSULTATIONS MÉDICALES

Lors de la consultation médicale suivant la RCP, votre médecin retracera et examinera votre parcours médical et vous expliquera le traitement proposé en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) et son déroulement.

Il vous proposera un Projet Personnalisé de Soins (P.P.S) qui vous permettra de connaître et suivre les étapes de soins déjà parcourues et celles restant à parcourir. Ce PPS sera rédigé et vous sera remis.

LE PROJET PERSONNALISÉ DE SOINS (PPS)

Celui-ci est obligatoire dans la prise en charge du cancer et est réajusté à tout moment en fonction des décisions médicales et de l'évolution de la maladie.

Il constitue un recueil et un **partage d'informations** entre professionnels pluridisciplinaires : les équipes des établissements de soins, les infirmières libérales, le médecin traitant et tous les autres acteurs concernés par votre prise en charge. Il est aussi un **aide-mémoire** comportant les noms et les coordonnées des différentes personnes associées à votre prise en charge.

Il vous apportera, grâce aux rendez-vous que vous pourrez y faire figurer, une **vision globale** des différents examens et consultations nécessités par le traitement et sa surveillance. Vous pourrez également y ajouter les **notes que vous estimerez importantes** pour la compréhension de votre traitement mais aussi les éventuelles interrogations que vous souhaitez évoquer avec votre médecin lors des prochaines consultations.

LA CONSULTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOIGNANTE (CAS)

A la suite de la consultation et de la remise du PPS par votre médecin référent, selon le type de traitement prescrit, **une rencontre avec une infirmière de chimiothérapie ou un manipulateur de radiothérapie** sera organisée. Elle permettra d'échanger autour du traitement, de ses effets secondaires éventuels, et de répondre à vos différentes interrogations. Au cours de ce temps d'écoute et d'échange personnalisé, auquel peuvent éventuellement participer vos proches, le soignant sera à votre écoute et vous apportera les conseils adaptés à la prise en charge décidée (cosmétiques, capillaires, hygiène de vie...). Il évaluera également avec vous, en complément des constats issus de la consultation médicale, **vos besoins en soins dits « de support »** : conseils nutritionnels, besoin de soins particuliers, soutien psychologique, aide sociale,... Enfin, cette consultation se terminera par une **visite du service** au sein duquel se dérouleront vos traitements.

LES SOINS ONCOLOGIQUES DE SUPPORT

Les soins de support désignent l'ensemble de soins ou de soutiens qui s'ajoute au traitement spécifique de la maladie. Ils assurent **une prise en charge globale** de la personne : physique, psychologique et sociale.

En raison de sa mission de prise en charge du cancer, le Centre Léonard de Vinci s'est **doté d'une équipe médicale et paramédicale spécialement formée et renforcée en effectif**, afin de disposer de temps et d'attention à l'écoute des patients et de proposer des soins de support de qualité. C'est ainsi que, quotidiennement, en plus des infirmières et aides-soignantes présentes de manière continue, **des praticiens de soins de support, une psychologue, une diététicienne et une assistante sociale**, sont présents au sein du service de chimiothérapie.

La présence de ces compétences au sein de l'équipe permet aux patients de bénéficier d'une coordination médicale et paramédicale :

- Prise en charge médicalisée et spécialisée en particulier dans le traitement **de la douleur** et des symptômes difficiles ;
- Accompagnement et **soutien psychologique** pour le patient et sa famille ;
- Soins de confort : **nutrition** adaptée, respect du rythme de vie.

LA RECHERCHE CLINIQUE

La recherche a pour objectif de faire progresser la prévention, le dépistage, et prise en charge des maladies afin de limiter les

symptômes, prolonger la durée de vie et d'améliorer la qualité de vie.

Pour cela les médecins chercheurs s'appuient sur la participation volontaire* de personnes à un essai clinique dont la finalité est de déterminer l'efficacité et la tolérance d'un nouveau médicament, ou d'un nouveau mode d'administration, ou d'une nouvelle technique de traitement.

Prendre part à un essai clinique ne préjuge pas du pronostic, ni du succès du traitement, mais :

- Est une chance d'accéder précocement, dans des conditions hautement sécurisées**, à un nouveau traitement, une nouvelle technique
- Permet de bénéficier d'un suivi rapproché
- Est une opportunité de contribuer aux progrès de la recherche

Pour pouvoir y participer, il faut néanmoins remplir un certain nombre de conditions, appelées critères d'éligibilité. Cette sélection a pour but d'éviter les risques trop importants.

** consentement libre et éclairé : il s'agit d'un formulaire, joint à la notice d'information détaillée, qui sera daté, et signé, par le médecin qui propose la recherche, et le patient, afin d'attester que les informations reçues sont comprises et acceptées.*

*** le cadre juridique : pour protéger les patients, les essais cliniques sont encadrés par une réglementation très stricte destinée à préserver les droits et les intérêts des patients. Le Centre Léonard de Vinci est partenaire du StARCC (Structuration de l'activité Recherche Clinique dans le Nord et le Pas de Calais), dont le but est de favoriser l'accès aux essais et à l'innovation.*

Votre médecin référent, oncologue, ou radiothérapeute, pourrait être amené à vous proposer, en fonction des critères de votre pathologie, à être inclus dans un protocole.

Vous auriez alors une consultation dédiée, puis la possibilité de demander un entretien avec l'attachée de recherche clinique, afin de recevoir toutes les informations complémentaires nécessaires à votre prise de décision.



LA RÉTROCESSION DE MÉDICAMENTS

La Pharmacie du Centre Léonard de Vinci est une Pharmacie à Usage Intérieur de l'établissement. Elle assure l'achat, la gestion et la dispensation des produits de santé aux patients hospitalisés : médicaments, dispositifs et gaz médicaux ainsi que l'approvisionnement des services de soins.

Elle est également autorisée à assurer la préparation des chimiothérapies anticancéreuses et la vente au public de certains médicaments, cette vente est appelée rétrocession.

Cette rétrocession permet de dispenser à des patients non hospitalisés des médicaments qui, pour la plupart, ne sont pas disponibles en pharmacie de ville et certains autres médicaments en double circuit ville-hôpital.

Les médicaments habituellement disponibles en pharmacie de ville ne peuvent pas être délivrés par la pharmacie de l'établissement sauf en cas de rupture de stock et par dérogation de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament.

Localisation de la pharmacie :

1^{er} étage du Centre Léonard de Vinci

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

LA FORMATION

De par la mission de prise en charge du cancer qu'il exerce, le Centre Léonard de Vinci a développé, outre son engagement au sein des réseaux de cancérologie, de nombreuses coopérations et participations dans ce domaine :

Le Centre Léonard de Vinci est impliqué dans la formation initiale ou continue des professions paramédicales prenant spécifiquement en charge le traitement du cancer. L'établissement reçoit chaque année, des étudiants infirmiers ou manipulateurs de radiothérapie lors de stages au sein des services, et participe à l'organisation de certaines épreuves d'examen en vue du Diplôme de Manipulateur en Radiothérapie.

LES FRAIS LIÉS À VOTRE PRISE EN CHARGE EN HOSPITALISATION

Vous trouverez dans une fiche jointe au livret d'accueil toutes les informations concernant les frais auxquels vous pourriez être exposé(e) à l'occasion de votre séjour et les conditions de votre prise en charge. Ces informations sont également affichées au niveau du service d'accueil de l'établissement.

Celle-ci expose notamment :

- Les tarifs des prestations d'hospitalisation donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale visés à l'article R.162-31 du code de la sécurité sociale ;
- Les tarifs des suppléments visés à l'article R.162-31-1 du même code ;
- Les taux de prise en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie ;
- Les conditions dans lesquelles les frais d'hospitalisation sont réglés ;
- Le nom, la qualité, le secteur d'appartenance des praticiens qui exercent au sein de l'établissement ainsi que les tarifs des honoraires pratiqués.

A l'issue de votre séjour, l'établissement s'engage à vous remettre ou vous envoyer le double de la facture relative aux soins.

LES FRAIS DE SÉJOUR

Vous disposez d'une couverture sociale :

Soit les frais de séjour sont pris en charge à 80% : le ticket modérateur de 20% est à votre charge ou à celle de votre mutuelle pendant les 30 premiers jours de votre hospitalisation.

Soit les frais de séjour sont pris en charge à 100% : c'est le cas si vous relevez d'une situation d'exonération du ticket modérateur (couverture maladie universelle complémentaire, longue maladie). Les ressortissants étrangers non assurés sociaux doivent présenter le formulaire adapté à leur situation.

Remarque : Si vous n'habitez pas le département du Nord, votre organisme de sécurité sociale peut imposer comme base de remboursement le tarif de l'établissement le plus proche de votre domicile. Même si vous êtes pris en charge à 100%, dans ce cas la différence est à votre charge.

Le forfait journalier hospitalier :

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, vous aurez à acquitter le forfait journalier hospitalier pour tout séjour supérieur à 24 heures.

En sont exonérés les malades dont l'hospitalisation est imputable à un accident de travail ou une maladie professionnelle, les bénéficiaires de l'assurance maternité, les bénéficiaires de l'article 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les suppléments d'honoraires :

Les praticiens qui assurent vos soins au sein de l'établissement n'ont pas opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres. Par conséquent, aucun dépassement d'honoraires ne sera perçu à l'occasion de vos soins.

Le transport :

Sur prescription médicale et sous certaines conditions, le transport en Ambulance ou en Véhicule Sanitaire Léger (VSL) pourra être pris en charge. Nous vous recommandons d'interroger le médecin responsable de votre séjour des possibilités de transport autorisées par votre situation avant tout recours à un ambulancier.

LES FRAIS LIÉS AUX DEMANDES PARTICULIÈRES

Les prestations spécifiques liées aux accompagnants :

Si vous le souhaitez, un lit d'accompagnant peut être mis à la disposition de l'un de vos proches pour la nuit.

Un repas peut être également servi dans votre chambre, à votre accompagnant ou aux personnes qui vous rendent visite.

Les tickets permettant d'accéder à cette prestation sont en vente au bureau d'accueil.

La chambre particulière :

Lors de votre admission, si vous souhaitez être hospitalisé dans une chambre particulière, vous devez en faire la demande expresse. Elle pourra vous être alors attribuée en fonction des disponibilités de l'établissement. **Dans l'éventualité où votre mutuelle ne couvrirait pas les suppléments liés à cette prestation, vous auriez à en acquitter le montant au moment de la sortie.**

Le téléphone :

Une ligne téléphonique, dotée d'un numéro d'appel direct peut, si vous en faites la demande, être mise à votre disposition dans la chambre. Les informations nécessaires à cet usage vous seront alors communiquées.

Les communications téléphoniques émises depuis votre chambre vous seront alors facturées lors de votre sortie.

La télévision :

Dans toutes les chambres, la télévision peut être mise à votre disposition, moyennant le paiement d'une redevance et contre le dépôt d'une caution restituée en fin de séjour.

Internet :

L'établissement met gratuitement à votre disposition un réseau Wifi vous permettant l'accès à l'Internet depuis votre ordinateur portable, votre tablette ou votre smartphone.

Le service d'accueil vous précisera les conditions d'accès.



Vous trouverez l'ensemble de ces prestations particulières et leurs tarifs dans le tableau récapitulatif joint au livret.

Le bureau d'accueil est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

TARIFS DES PRESTATIONS HÔTELIÈRES APPLICABLES À PARTIR DU 20 MARS 2018

Durant votre hospitalisation, vous pouvez bénéficier des prestations hôtelières suivantes :

EN HOSPITALISATION AMBULATOIRE	
PRESTATIONS HÔTELIÈRES	TARIF
Chambre particulière*	40 € par jour
*Sous réserve de disponibilité des chambres individuelles le jour de la cure	
Repas midi ou soir	Gratuit sur demande en chambre particulière 7,50 € hors tarif chambre particulière
Télévision	Gratuite
Accès Wifi	Gratuit sur demande
EN HOSPITALISATION DE SEMAINE	
PRESTATIONS HÔTELIÈRES	TARIF
Forfait journalier	20 € par jour
Chambre particulière	55 € par jour
Télévision	4 € par jour 2 € la demi-journée
Accès Wifi	Gratuit sur demande
PRESTATIONS ACCOMPAGNANTS	TARIF
Couchage	15 € par nuit
Petit déjeuner	3,20 €
Repas du midi ou du soir	7,50 €

Nous vous conseillons de contacter votre mutuelle afin de vous informer des montants des suppléments pris en charge. Dans l'éventualité où votre mutuelle ne couvrirait pas les suppléments liés à cette prestation, vous auriez à en acquitter le montant au moment de la sortie.

LISTE DES PRATICIENS ET SECTEUR D'APPARTENANCE		
Praticien	Spécialité	Secteur
Docteur Antoine CARLIER	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Franck DARLOY	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Claire DAUMONT	Médecin Soins de Support	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Alexandre ESCANDE	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Jacques FOURQUET	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Claire GIRAUD	Oncologie médicale	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Louis GRAS	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Antoine LEBEAUD	Oncologie médicale	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Jean-Charles NEU	Médecin Soins de Support	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Virginie POTTIER	Oncologie médicale	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Natacha STERN	Oncologie médicale	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Marc TOKARSKI	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Lyse UCLA	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)

Les suppléments d'honoraires : Les praticiens qui assurent vos soins au sein de l'établissement n'ont pas opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres. Par conséquent, aucun dépassement d'honoraires ne sera perçu à l'occasion de vos soins.

LES RÈGLES DE VIE, HORAIRES ET INFORMATIONS GÉNÉRALES EN HOSPITALISATION



ANALYSES MÉDICALES PRATIQUÉES PENDANT VOTRE PRISE EN CHARGE



Afin de garantir un traitement des analyses médicales rapide et adapté à nos spécialités, l'établissement a instauré un partenariat avec un laboratoire local. Si la réalisation d'analyses est nécessaire au cours de votre séjour, celles-ci lui seront donc confiées. Vous gardez cependant la possibilité de confier celles-ci à votre laboratoire habituel si celui-ci est en mesure de réaliser ces analyses dans les mêmes conditions.

COURRIER



Durant la durée de votre séjour, vous pouvez recevoir votre courrier, qui doit être à votre nom, à l'adresse du Centre Léonard de Vinci. Si vous souhaitez envoyer du courrier, vous pouvez remettre celui-ci affranchi à l'accueil de l'établissement.

DÉPÔT D'ARGENT ET DE VALEURS



Nous vous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur durant votre hospitalisation. Si néanmoins, vous êtes en possession de valeurs (objets de valeur et sommes en numéraire, chéquier, carte bancaire, papier d'identité, etc.) dès votre admission, nous vous conseillons de déposer celles-ci au coffre du Centre Léonard de Vinci. Un reçu vous sera remis à l'issue de l'inventaire de ces valeurs. A défaut de cette précaution, le centre décline toute responsabilité en cas de détérioration,

perte ou de vol d'objets personnels non déposés au coffre.

DÉTENTIONS ILLICITES OU DANGEREUSES



La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

DISTRIBUTEURS



Pour les accompagnants, des distributeurs de boissons et de friandises sont disponibles au niveau des zones d'attentes.

EFFETS PERSONNELS



En vue de votre hospitalisation, vous êtes tenu d'apporter vos effets personnels (pyjama, robe de chambre) et votre nécessaire de toilette. Sauf cas très exceptionnels, le Centre Léonard de Vinci n'assure pas l'entretien des effets personnels.

COMMANDES ET HORAIRES DES REPAS



Les repas doivent être commandés au plus tard la veille auprès du bureau d'accueil. Vos accompagnants peuvent également bénéficier de cette prestation sur demande. Les repas sont servis à 8h00, 12h00 et 19h00. Les tarifs des repas sont précisés dans le tableau récapitulatif joint au livret.

HYGIÈNE



Le centre met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par la personne hospitalisée et les visiteurs. En raison des risques d'infection, la présence d'animaux dans le centre est bien entendu strictement interdite.

INTERDICTION DE FUMER



Pour la sécurité de tous, il est strictement interdit, conformément à la réglementation en vigueur, de fumer à l'intérieur du centre. Tout manquement à cette interdiction, notamment au sein des chambres, vous exposerait à une exclusion de l'établissement en raison des risques présentés pour les autres patients. Cette consigne s'applique également à la cigarette électronique.

Rappel : Aux termes du décret du 15 novembre 2006 et de la circulaire du 8 décembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer, les établissements de santé sont soumis à une interdiction totale de fumer et ne sont plus autorisés à aménager des emplacements réservés aux fumeurs.

SÉCURITÉ INCENDIE



Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre centre. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les chambres et dans tous les lieux communs. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'éventualité.

SÉCURITÉ LORS DE VOS DÉPLACEMENTS



La chimiothérapie est un traitement actif. Il fait appel à des consignes de sécurité strictes en matière de préparation, d'administration, d'incident d'épandage, d'élimination des déchets. En cours d'hospitalisation, nous vous demandons, pendant la perfusion du traitement, de limiter vos déplacements au service. En cas d'épandage accidentel du produit de chimiothérapie, prévenez immédiatement un membre de l'équipe soignante.

LAÏCITÉ



En tant qu'établissement de service public, l'expression des convictions religieuses s'exerce dans le respect de la neutralité et ne doit pas entraver celle d'autrui. En application de la loi du 9 décembre 1905, chacun est libre

d'exercer son culte dans la limite du bon fonctionnement du service et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. Les patients ne peuvent refuser d'être soignés par un membre de l'équipe hospitalière du fait de leurs convictions religieuses respectives, particulièrement lors d'accomplissement d'actes indispensables à leur survie.

Notre Centre se réfère à la Charte de la Laïcité en hôpital et cliniques privés de la FHP.



CIVISME

En toute circonstance, au sein du Centre Léonard de Vinci, chaque personne doit respecter les règles de « savoir vivre et savoir être » ainsi que les droits des patients, de leurs proches et des professionnels de l'établissement. Pour la tranquillité de tous et la sécurité des soins, nous vous remercions de respecter les horaires et conditions de visite.

Nous vous remercions également de limiter les nuisances sonores dues aux conversations bruyantes, aux appels téléphoniques et usages de vos équipements électroniques. Merci de respecter les lieux, le matériel et les équipements mis à votre disposition. Toutes violences verbales et physiques, et menaces à l'encontre d'un professionnel du Centre sont strictement punies par la loi conformément aux dispositions du Code pénal.

PARKING



Le Centre Léonard de Vinci met à la disposition des malades, de leurs accompagnants et de leurs visiteurs un parking situé à l'arrière de l'établissement.

Afin d'éviter toute difficulté tenant à la sécurité et aux urgences, il est demandé de ne pas stationner sur les emplacements « interdits » et « réservés ». Les véhicules stationnant face aux issues de secours de l'établissement ou gênant la circulation feront l'objet d'un enlèvement à vos frais.

Le parking du centre n'est pas gardé. Il est recommandé de ne laisser aucun objet dans les véhicules. Le centre décline toute responsabilité en cas de vol.



SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des malades. Il est donc de rigueur dans tout le centre. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

RESPECT DU DROIT À L'IMAGE



Chacun dispose sur son image d'un droit l'autorisant à interdire sa captation, sa reproduction et sa diffusion.

Il est donc strictement interdit de réaliser, dans l'enceinte de l'établissement, à partir de tout type d'appareils de prise de vue, des photos de patients ou de soignants, et de les diffuser sur les réseaux sociaux sans leur autorisation.

(Code civil articles de 7 à 15 – Code pénal articles 226-1 à 226-7).

TÉLÉPHONE



En dehors des visites, vos proches peuvent vous contacter par téléphone directement dans votre chambre, pensez à leur communiquer le numéro d'appel depuis l'extérieur. Ils peuvent également vous contacter en passant par le standard du Centre Léonard de Vinci (uniquement de 7h30 à 18h).



TÉLÉPHONES PORTABLES

En raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux (dont stimulateurs cardiaques) l'usage des téléphones portables est interdit dans l'établissement.

VISITES EN HOSPITALISATION



Les visites sont autorisées de 11h00 à 19h00. Durant les jours fériés, les visites sont autorisées de 11h00 à 17h00.

Pour le repos et le confort de tous, il est demandé de limiter à 4 le nombre de visiteurs présents dans la chambre d'un patient. Attention : en fonction de votre état de santé, le médecin responsable de votre prise en charge peut préconiser que les visites soient limitées. Les visites en hospitalisation sont déconseillées aux enfants âgés de moins de 10 ans.

VOTRE TRAITEMENT HABITUEL



Il est indispensable de vous munir de votre traitement habituel lors de votre hospitalisation, en prenant soin de conserver les médicaments dans leur boîte d'origine.

Ce traitement sera détaillé par le médecin lors de votre entrée et sera confié à la pharmacie interne pour la durée de votre hospitalisation. Votre médecin évaluera la nécessité de poursuivre ou non votre traitement habituel. C'est lui qui le prescrit dans votre dossier d'hospitalisation.

Les préparateurs en pharmacie prépareront vos médicaments dans des piluliers journaliers identifiés par une étiquette sur laquelle figurent vos nom, prénom et numéro de dossier.

Votre traitement personnel vous sera restitué à la fin de votre séjour au moment de votre sortie. N'hésitez pas à le réclamer à l'infirmière.

VIDÉOSURVEILLANCE



Pour votre sécurité, le Centre Léonard de Vinci est équipé d'un système de vidéosurveillance autorisé par la Préfecture et déclaré à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Les consignes sont affichées dans les zones de circulation.

WIFI



Un accès wifi gratuit est mis à votre disposition pendant votre séjour. Les hôtesses d'accueil vous donneront les codes d'accès sur demande.



VOS DROITS

Vous trouverez dans ce présent livret les principes généraux de la Charte de la Personne Hospitalisée. **Ce document évoque l'ensemble des droits essentiels dont jouissent les personnes accueillies au sein d'un établissement de santé.** Pour plus d'informations vous pouvez retrouver le document intégral, en plusieurs langues, sur le site www.sante.gouv.fr. Il peut également être obtenu sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

LE DROIT À L'INFORMATION

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours de la consultation initiale avec votre médecin référent, sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité (état d'inconscience, coma ou handicap mental.)

Cette information concernant votre état de santé porte sur :

- Les différentes investigations proposées,
- Les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences,
- Les risques fréquents ou graves normalement prévisibles,
- Les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus,
- Les risques nouveaux identifiés postérieurement à l'exécution des actes.

Vous prenez, avec le professionnel de santé, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé. Votre consentement est requis et vous pouvez le retirer à tout moment.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Article L.1111-6 du Code de la Santé Publique

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner par écrit une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considérera comme le témoin de votre volonté, sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer celle-ci vous-même, ou de recevoir l'information nécessaire à l'expression de celle-ci.

Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de vous accompagner lors des prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, une fiche informative vous sera remise sur simple demande auprès du service d'accueil. Le formulaire de désignation de votre personne de confiance est joint dans le formulaire médico-administratif.

LA PERSONNE À PRÉVENIR

Il s'agit de la personne que vous souhaitez faire prévenir par l'établissement en cas de nécessité. La personne à prévenir et la personne de confiance peuvent être la même personne.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Article L.1111-11 du Code de la Santé Publique

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. A tout moment et par tout moyen, elles sont révisables et révocables. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées. De même, n'oubliez d'informer votre personne de confiance (si vous en avez désigné une) de l'existence de ces directives anticipées.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative vous sera remise sur simple demande auprès du service d'accueil ou du service d'hospitalisation.



POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT VOS DROITS

Si vous souhaitez compléter l'information sur vos droits qui vous est apportée dans ce livret, des fiches informatives sont à votre disposition à l'accueil sur :

- La personne de confiance,
- Votre droit d'accès au dossier médical,
- Les directives anticipées,
- Vos plaintes, réclamations, éloges, observations ou propositions.

LE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Décret n°2006-6 du 4 janvier 2006

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la direction.

Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisirez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.

Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Dans tous les cas, il vous appartient d'adresser votre demande par courrier à la direction du Centre Léonard de Vinci.

Votre dossier médical est conservé vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, une fiche informative vous sera remise sur simple demande auprès du service d'accueil.

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU) EN HOSPITALISATION

Décret no 2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé

Une Commission Des Usagers existe au sein de notre établissement, ses missions sont de veiller au respect de vos droits et de faciliter vos démarches. La CDU contribue également par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge de l'établissement.

La CDU se compose du directeur de l'établissement, de médiateurs nommés parmi les médecins et les autres professionnels de l'établissement, de représentants des usagers membres d'une association agréée et de soignants de l'établissement.

Si un motif d'insatisfaction apparaît quant à votre prise en charge, nous vous invitons à en faire part directement et sans délai au responsable concerné. Si cette première démarche

ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez adresser votre réclamation à la direction de l'établissement.

Vous recevrez une réponse rapide à votre demande et pourrez, si vous le souhaitez, être mis en relation avec le médiateur de la CDU qui examinera les difficultés que vous rencontrez. Lors de cette rencontre vous pourrez vous faire assister par un des représentants des usagers de l'établissement.

Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur les plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la CDU et sur la façon dont une réclamation est instruite, une fiche informative vous sera remise sur simple demande auprès du service d'accueil.

L'AUTORISATION D'HOSPITALISATION DE MAJEURS PLACÉS SOUS TUTELLE OU CURATELLE

Article R.4127-42 du CSP, le code de déontologie médicale (art. 42)

L'autorisation du curateur n'est pas nécessaire quand la personne est sous curatelle, la personne peut consentir elle-même aux soins médicaux de toute nature.

L'autorisation du tuteur est nécessaire quand la personne est sous tutelle, sauf en cas d'urgence ou lorsque la mesure de protection prévoit que la personne peut consentir elle-même aux soins.

Lorsque la personne hospitalisée est majeure sous tutelle, dès lors qu'elle est en mesure d'exprimer sa volonté, son consentement doit être recherché de façon adaptée à ses capacités de discernement, même s'il revient au tuteur de consentir à tout traitement.

Toutefois, lorsque la santé ou l'intégrité corporelle d'une personne majeure sous tutelle risque d'être gravement compromise par le refus du représentant légal ou par l'impossibilité de recueillir le consentement de celui-ci, le médecin délivre les soins qui s'imposent.

Notes :

- Le majeur sous tutelle ne peut pas désigner de personne de confiance, s'il en a désigné une avant l'ouverture de la mesure de protection, celle-ci peut jouer son rôle si le Juge des Tutelles ne l'a pas révoquée (Art L.1111-6 du Code de la Santé Publique).
- Si la personne majeure sous tutelle a rédigé des directives anticipées avant d'être placée sous régime de protection, les professionnels de santé décident de l'opportunité de leur prise en compte comme pour tout autre patient (Art L.1111-4 du Code de la Santé Publique).

LA NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

Vous pouvez demander au service des admissions à ce que votre présence au sein de notre établissement ne soit pas divulguée. Les appels téléphoniques ainsi que les visites seront alors filtrés.

LA LIBERTÉ DE CULTE

Vous pouvez vous livrer aux activités religieuses ou philosophiques de votre choix, dans le respect de l'ordre public, des bonnes mœurs, et des choix d'autrui.

Vous avez la possibilité de recevoir la visite des membres de l'aumônerie catholique ou, sur demande, du ministre du culte de votre choix. Dans ce cas, veuillez informer votre infirmière de votre souhait.

MON ESPACE SANTÉ

Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique de tous les assurés. Grâce à ce service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.



DON D'ORGANES

En France, chacun de nous est présumé donneur d'organes et de tissus. C'est ce que l'on appelle le consentement présumé. Cependant, le prélèvement des organes et tissus ne peut pas se faire sur une personne qui s'y était opposée de son vivant.

Ainsi, si une personne est opposée à un tel prélèvement, elle peut exprimer ce refus de son vivant, à titre principal, en s'inscrivant sur le registre national des refus. Elle peut aussi en informer ses proches par écrit ou par oral. Le moment venu, l'équipe médicale échangera avec ses proches.

Nous sommes tous présumés donneurs, mais la loi impose aux équipes médicales de consulter les proches pour recueillir une éventuelle opposition du défunt. En parler de son vivant, c'est les soulager lors de cet entretien. C'est aussi, avec un simple « oui », pouvoir sauver jusqu'à 7 vies.

LOIS INFORMATIQUES

Nous collectons vos données médicales et administratives pour assurer votre suivi, faciliter les soins et respecter nos obligations légales.

- Seuls les professionnels habilités y ont accès, dans le respect du secret médical.
- Vos données peuvent être partagées avec d'autres soignants, sauf opposition de votre part.

Vos droits : accès, rectification, opposition, effacement (selon les cas).

Pour toute demande, parlez-en à votre médecin. En cas de litige : **www.cnil.fr**



LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS EN HOSPITALISATION

Depuis la création du Centre Léonard de Vinci, l'ensemble des professionnels ont placé la qualité des soins et la sécurité des patients au cœur de leurs organisations et de leurs pratiques. Ces valeurs se sont concrétisées par la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques au sein de l'établissement.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Pour les unités de chimiothérapie, le Centre Léonard de Vinci a obtenu la reconnaissance externe de la dynamique engagée lors de sa Certification (VI) par la Haute Autorité de Santé (www.has-sante.fr) en septembre 2006. La poursuite de cette entreprise a conduit l'établissement à recevoir la Certification V2007 en juin 2010, puis la Certification V2010 en 2015. Et Enfin Certification V2014 en 2018, Certification niveau A (Excellence).

En ce qui concerne les activités libérales de médecine nucléaire, de radiothérapie et de radiologie, c'est l'Autorité de Sureté Nucléaire (www.asn.fr) qui veille régulièrement à la bonne intégration de la démarche qualité pour ces modes de traitement.

La pérennité de cette démarche est assurée par la présence de compétences spécifiques internes dans le domaine de la qualité et de la gestion des risques et par l'engagement, la formation et l'implication permanente de l'ensemble des professionnels.



L'IDENTITÉ

La sécurité des soins nécessite, entre autres précautions, une garantie continue de l'identité de la personne soignée afin d'éliminer tout risque de confusion ou d'erreur de traitement. Lors de votre séjour, vous constaterez qu'à chaque étape de votre prise en charge, nos équipes sont amenées à vous demander de décliner vos nom, prénom et date de naissance, cette pratique nécessite votre collaboration et constitue une précaution indispensable contre les éventuelles erreurs d'identité.

Nous vous remercions de bien vouloir signaler toute éventuelle erreur ou imprécision relative à votre identité (orale ou écrite) afin de contribuer au bon déroulement de votre prise en charge.

LA SÉCURITÉ DES SOINS

Dans le but d'améliorer sans cesse la qualité de la prise en charge globale et coordonnée de ses patients, le Centre Léonard de Vinci s'est doté de commissions internes dédiées à certains aspects de cette prise en charge :

- Une Cellule Qualité réunie autour de deux Responsables Qualité (un en Chimiothérapie / Hospitalisation et un en Radiothérapie)
- Une Conférence Médicale d'Etablissement (CME)
- Une Commission de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles / Développement Professionnel Continu (CEPP/DPC)
- Un Comité de Lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) – Equipe Opérationnel d'Hygiène (EOH)
- Une Commission des Usagers (CDU)
- Un Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)
- Un Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)
- Une Commission du médicament et des DMS (COMEDIMS)
- Un Comité Antibiotiques (CATB)
- Un Comité Ethique
- Un Comité de Sécurité Transfusionnelle & Hémovigilance (CSTH)
- Une cellule d'identitovigilance
- Deux Comités de Retour d'Expérience (CREX), 1 pour la Chimiothérapie, 1 pour la Radiothérapie, 1 pour l'Imagerie, 1 pour la médecine nucléaire (TEP)
- Labelix (labélisation en imagerie)



LES VIGILANCES SANITAIRES & PRODUITS DE SANTÉ

Par ailleurs, dans un souci constant de sécurité, une vigilance particulière est apportée à l'utilisation des produits de santé et certains professionnels de l'établissement sont les correspondants des autorités sanitaires dans la surveillance de ces produits. Ils ont en charge :

- l'hémovigilance (Produits Sanguins),
- la pharmacovigilance (Médicaments),
- la matériovigilance (Dispositifs Médicaux),
- l'infectiovigilance (Infections Nosocomiales),
- la radioprotection (Rayonnements Ionisants),
- l'identitovigilance (Dispositifs d'identification des patients).
- La réactovigilance
- La magnétovigilance

Nous vous invitons à signaler aux professionnels qui vous prennent en charge tout incident qui pourrait être lié à l'administration d'un traitement ou à la réalisation d'un examen. Ce type d'événement indésirable pourrait être ainsi enregistré, déclaré, analysé, traité et des mesures adaptées seraient prises pour vous et pour préserver les autres patients d'un incident semblable.

LES INDICATEURS DE QUALITÉ EN SANTÉ

Depuis le 30 décembre 2009 par décret, le ministère de la santé et la Haute Autorité de Santé ont décidé de mettre en œuvre un recueil d'indicateurs de qualité dans l'ensemble des établissements de santé de France.

Ces indicateurs ont pour objectif d'être partageables par tous : grand public, patients, professionnels et tutelles.

Au sein de l'établissement, ces indicateurs concernent uniquement l'unité de chimiothérapie.

Ces indicateurs de qualité visent quatre objectifs :

- fournir aux établissements de santé de nouveaux outils et méthodes de pilotage et de gestion de la qualité ;
- répondre à l'exigence de transparence portée des usagers ;
- éclairer les décisions des pouvoirs publics ;
- améliorer l'efficacité de la procédure de certification et la simplifier.

Le Centre Léonard de Vinci est engagé dans ce recueil d'indicateurs et vous communique ses résultats. Ils sont également disponibles par voie d'affichage au sein de l'établissement. Pour plus d'informations sur ces indicateurs nationaux, vous pouvez consulter le site internet « Scope Santé ».

VOTRE SATISFACTION

Enquête interne :

Soucieux de votre satisfaction globale, celle-ci est un indicateur relevé en continu au sein de l'établissement au moyen de questionnaires de sortie remis à chaque patient après toute prise en charge ou sur demande auprès de l'accueil. L'exploitation des réponses apportées est réalisée à périodicité définie et permet aux différents professionnels d'apporter une réponse continuellement améliorée aux besoins exprimés.

LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES ET ASSOCIÉES AUX SOINS

Le Centre Léonard de Vinci prend des mesures spécifiques en matière d'hygiène pour éviter les infections nosocomiales et associées aux soins. Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge.

Une infection nosocomiale est une infection associée aux soins contractée dans un établissement de santé. Elle peut toucher les patients, la famille, les visiteurs, mais aussi le personnel soignant et les autres professionnels de santé de l'établissement.

Pour lutter contre ces infections, le Centre Léonard de Vinci est doté d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) chargé d'élaborer et de conduire avec l'aide d'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) le programme d'actions destiné à organiser la prévention, la surveillance, le suivi et la déclaration des infections liées aux soins, la rédaction de protocoles d'hygiène, l'évaluation de l'observance de ces protocoles et la formation du personnel hospitalier.

Il est constitué de professionnels médicaux, paramédicaux et de la Direction.

L'établissement est également engagé dans le recueil annuel, obligatoire, des indicateurs pour la lutte contre les infections nosocomiales.

La prévention :

Tous les personnels conjuguent leurs efforts pour réduire le plus possible ce risque en mettant en œuvre des protocoles d'hygiène et de soins, en améliorant leurs techniques, en favorisant l'emploi de matériels sécurisés et à usage unique, en pratiquant des contrôles et des évaluations.

Les infections nosocomiales ne peuvent être totalement évitées mais le respect strict des règles d'hygiène permet de diminuer le risque (le risque zéro n'existe pas).



Si vous vous savez porteur d'une maladie contagieuse ou d'une infection, signalez-le aux médecins ou aux infirmières.

Respect des règles d'hygiène :

L'hygiène personnelle est la première des préventions contre le risque infectieux.

L'hygiène des mains est essentielle dans la prévention de la transmission manuportée des germes.

Pendant votre séjour, vous pouvez vous-même participer à cette prévention :

- en vous lavant systématiquement les mains : après être allé aux toilettes, après vous être mouché, avant et après chaque repas
- en prenant une douche par jour
- en ne manipulant pas personnellement les dispositifs invasifs tels que les cathéters

Concernant les visiteurs, il leur est recommandé de se laver les mains ou de se faire une friction des mains avec un produit hydro-alcoolique avant et après leur visite.

Nous pouvons être amenés à prendre des mesures d'hygiène particulières adaptées à votre sécurité, celles des autres patients et du personnel. Si cela était le cas, le personnel vous en informera et vous en expliquera les modalités.

LA TRANSFUSION SANGUINE

Conformément aux dispositions réglementaires, si votre état de santé nécessite la réalisation d'une transfusion sanguine, vous recevrez une information spécifique sur les bénéfices attendus de celle-ci et sur les éventuels risques encourus. Des recommandations nécessaires pour le suivi ultérieur, qui peut se faire en collaboration avec votre médecin traitant, vous seront également spécifiées.

Le Comité d'hémovigilance veille au respect des pratiques transfusionnelles et de votre information.

AGIR ENSEMBLE CONTRE LA DOULEUR

Notre centre est engagé dans la prévention de votre douleur. Toutes les équipes médicales et

paramédicales qui vous prendront en charge vous aideront à reconnaître, prévenir, soulager et à évaluer votre douleur.

Prévenir, traiter ou soulager :

- Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, les traumatismes, les douleurs post-chirurgie...
- Les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.
- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, perfusions, pose de sondes, retrait de drains... Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

Les moyens les mieux adaptés à votre situation (antalgiques, moyens non médicamenteux, etc.) seront mis en œuvre durant votre prise en charge.

Évaluer :

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, l'infirmière vous demandera régulièrement de lui indiquer le niveau de douleur que vous ressentez en situant celle-ci sur une échelle de 0 à 10 au moyen d'une règlette.



QUALISCOPE

Qualité des hôpitaux
et des cliniques.

Scannez-moi !*



*Nous vous rappelons que notre établissement ne dispose d'aucun moyen de contrôle et n'exerce aucune influence sur le contenu des sites tiers auxquels vous allez accéder en cliquant sur les liens ci-dessus ou en flashant les QR code ci-dessus. L'existence d'un lien hypertexte/QR code vers ces sites tiers ne saurait être assimilée à une adhésion de l'établissement au contenu de ces sites ou à l'usage qui pourrait en être fait. De ce fait, la responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée au titre des conséquences dommageables pouvant découler de l'accès à un site tiers ou de l'utilisation par vous d'informations diffusées sur ce site tiers.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Circulaire DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A n°2006-90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 - Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 - L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 - Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 - Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 - La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 - La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Les principes généraux traduits en anglais, arabe, espagnol, italien et portugais et le document intégral de la charte de la personne hospitalisée sont téléchargeables sur le site Internet : www.sante.gouv.fr



VOTRE PRISE EN CHARGE EN RADIOTHÉRAPIE



- Accueil : **03 27 08 60 60**
- Secrétariat du Dr Antoine CARLIER : **03 27 08 60 61**
- Secrétariat du Dr Franck DARLOY / Dr Marc TOKARSKI : **03 27 08 60 62**
- Secrétariat du Dr Louis GRAS : **03 27 08 60 48**
- Secrétariat du Dr Lyse UCLA / Dr Jacques FOURQUET : **03 27 08 60 65**
- Secrétariat du Dr Alexandre ESCANDE : **03 27 08 61 49**

QU'EST-CE QUE LA RADIOTHÉRAPIE ?

La **radiothérapie** est un traitement qui consiste à délivrer des **rayons X** de haute énergie, destinés à détruire **les cellules cancéreuses**. L'objectif est d'atteindre la tumeur et de l'empêcher de se multiplier tout en protégeant au maximum les tissus sains voisins. La radiothérapie est un traitement **très efficace** du cancer.

La radiothérapie est utilisée **seule ou en association à des traitements médicaux** (chimiothérapie ou thérapie ciblée) dans un but d'améliorer dans certains cas son efficacité. La radiothérapie a une action purement locale. Il peut donc être nécessaire d'avoir recours à la **chimiothérapie** dont l'action est étendue à tout le corps, même sur les zones que les rayons n'atteignent pas.

Selon les cas, elle est prescrite avant, pendant, ou après la chimiothérapie. Lorsqu'elle est prescrite simultanément, les doses sont calculées pour que vous puissiez supporter l'association des deux traitements en même temps.

Le Centre Léonard de Vinci pratique la **radiothérapie externe** qui est la plus courante. Un appareil (accélérateur, tomothérapie, cyberknife) émet des rayonnements qui pénètrent à travers la peau dans le volume tumoral à irradier. Complètement **indolore** et généralement **bien supportée**, elle peut être envisagée en soins externes, c'est-à-dire que le traitement ne nécessite **pas d'hospitalisation**. Elle s'utilise habituellement pour les tumeurs profondes comme celles de la prostate, des bronches ou encore du rectum ou de l'oesophage ou semiprofonde comme celles du sein, des voies aéro-digestives supérieures ou superficielles (tumeurs cutanées).

Pour ces tumeurs superficielles, le Centre Léonard de Vinci pratique également la **radiothérapie de contact** qui utilise des rayons au **contact direct de la zone** à traiter. L'énergie des RX y est moins élevée que celle des accélérateurs de particules. Elle est employée pour traiter des cancers de la peau.

LES ÉQUIPEMENTS

Deux Accélérateurs de particules **ELEKTA : SYMON & VERSA HD MONA**

Plus d'informations sur les accélérateurs
sur le site d'ELEKTA : www.elekta.com

Le Mona est équipé de la technique **SGRT : Radiothérapie guidée en surface (Surface Guided Radiation Therapy)**.

L'intérêt de cette nouvelle technologie est de suivre en temps réel la surface 3D du patient grâce à une vidéo tridimensionnelle (système de 3 caméras dans la salle de traitement). Ce suivi est utilisé à la fois pour un positionnement plus précis du patient (en translations et



en rotations) et pour une gestion du mouvement pendant la séance de radiothérapie.

C'est une technique non invasive et non irradiante ce qui est très bénéfique pour le patient. Elle nous permet également de réaliser un traitement en inspiration profonde bloquée ce qui écarte le cœur de la paroi thoracique et permet d'acquies une épargne cardiaque. La dose au cœur est donc nettement diminuée dans les traitements des cancers du sein gauche.

Compte tenu de la précision de ce système non invasif dans le positionnement du patient, nous avons développé ce système pour la réalisation des traitements stéréotaxiques notamment pour les poumons et le crâne.





Un Scanner 4D

Prenant en compte les mouvements respiratoires

Deux Tomothérapies HDA



Un Cyberknife

Plus d'informations sur la Tomothérapie et le Cyberknife sur le site d'ACCURAY : www accuray.com



Un appareil de contactthérapie XSTRAHL 100

Plus d'informations sur l'appareil de contactthérapie le site d'XSTRAHL : www.xstrahl.com

LES ÉTAPES DU TRAITEMENT

(ACCÉLÉRATEUR, TOMOTHÉRAPIE, CYBERKNIFE)

• La 1^{ère} consultation avec le Radiothérapeute

C'est l'étape essentielle où le médecin radiothérapeute décide du **traitement adapté** à votre cas. Il vous donnera toutes les informations relatives à ce traitement, et pourra vous prescrire des examens complémentaires de type IRM ou scanner. Avant ce rendez-vous, il sera nécessaire de vous présenter à l'accueil du Centre Léonard de Vinci, muni d'une pièce d'identité et de vos documents afin de procéder à la création de votre dossier.

L'identitovigilance, qui vise à prévenir toute erreur d'identité, est une priorité dans votre prise en charge, c'est pourquoi une photo d'identité sera réalisée au secrétariat avec votre accord.

• Consultation Accompagnement Soignant (CAS)

Une consultation **d'information** et de **coordination** avec un(e) manipulateur(trice) sera organisée lors de votre prochaine venue au Centre Léonard de Vinci. Celle-ci est destinée à répondre à toutes vos questions pratiques et compléter, si nécessaire, l'information déjà délivrée par votre médecin.

• La simulation virtuelle Scanner de centrage

Un scanner de centrage est programmé avant votre traitement afin de définir le positionnement que vous adopterez lors de chaque séance. Des images sont également réalisées pour permettre la préparation de votre traitement. Pour retrouver ce positionnement à chaque séance, des contentions pourront être nécessaires et des points de tatouage seront pratiqués sur la peau.

Un matelas ou un masque pourront être réalisés afin de déterminer précisément et confortablement la position qui sera adoptée lors de vos séances.

Le Centre Léonard de Vinci est équipé d'un scanner 4D permettant de suivre les mouvements de la tumeur en fonction de la respiration, afin d'augmenter la précision du

traitement, notamment pour les tumeurs pulmonaires.

Les manipulateurs vous remettront une **carte personnelle** de rendez-vous. Celle-ci comporte un code-barres permettant de vérifier votre identité à chaque séance du traitement.

• Préparation du traitement

Grâce au scanner et/ou aux autres examens, le médecin radiothérapeute définit précisément la localisation de votre lésion et le traitement adapté. Ensuite, l'équipe de physique va réaliser une préparation informatique personnalisée du traitement afin de déterminer le paramétrage optimal des appareils qui permettra de respecter la prescription du médecin. Cette préparation peut prendre du temps ce qui explique, pour partie, le délai entre le rendez-vous de centrage et la première séance du traitement.

Un contrôle qualité de votre traitement sera réalisé avant votre 1^{ère} séance pour les traitements en Tomothérapie, VMAT et Cyberknife ou lors de la première séance pour les autres types de traitement. Une photo d'identité sera réalisée au secrétariat avec votre accord afin de vérifier votre identité à chaque séance du traitement.

LA POSE DES CLIPS

La pose des Clips (ou Fiduciels) pour les traitements en Cyberknife
Dans certains cas (poumon, foie, prostate), il sera nécessaire de placer des grains radio-opaques aux alentours de votre lésion afin d'en préciser la localisation.

C'est la pose des « clips ».

Cette étape se réalise généralement sous anesthésie locale avec éventuellement une hospitalisation de 24h.

Elle sera précédée dans certains cas, d'une consultation avec un spécialiste en charge de cette pose.



• Séances de traitement

Vous pourrez vous présenter directement dans la salle d'attente du service indiqué ou vous pourrez **badger votre code-barres** indiquant ainsi votre arrivée.

Les manipulateurs vous appelleront en salle d'attente puis procéderont à votre installation en salle de traitement dans la position définie au scanner de centrage. Il est important que vous **gardiez cette position** pendant toute la durée du traitement.

CYBERKNIFE

Le traitement comprend peu de séances, de 1 à 8 au plus.

Ces séances peuvent être longues et demandent une immobilité parfaite dans la position définie lors de l'étape de centrage.

Lors de la séance, vous serez allongé confortablement sur la table de traitement pendant que le bras robotisé se déplacera autour de vous, sans vous toucher, selon les modalités prescrites pour traiter l'ensemble de votre lésion.

• Consultations en cours de traitement

Tout au long de votre traitement, votre radiothérapeute assurera votre suivi au cours de **consultations régulières**. Il est également disponible pour répondre à vos éventuelles interrogations.

• Consultation de fin de traitement et surveillance

À la fin de votre traitement, votre radiothérapeute vous recevra en consultation pour **faire un bilan** de votre traitement. Il programmera également des **consultations de surveillance** en fonction du traitement que vous avez suivi au Centre Léonard de Vinci.





RADIOPROTECTION EN RADIOTHÉRAPIE, MÉDECINE NUCLÉAIRE ET IMAGERIE MÉDICALE

Les secteurs de la Radiothérapie et de l'Imagerie médicale sont soumis à une réglementation concernant la radioprotection des patients et des travailleurs.

Pour chaque centre des Conseillers en Radioprotection (CRP) sont formés et nommés, pour permettre à la Direction de répondre aux exigences réglementaires notamment en terme de contrôle qualité des équipements et de formation des professionnels.

C'est l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), au nom de l'État, qui réalise des inspections sur site dans le cadre de sa mission de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les personnes et l'environnement. Elle veille également au respect de la décision n°2008-DC-0103 fixant les obligations d'assurance de la qualité en radiothérapie et la décision n°2019-DC-0660 fixant les obligations d'assurance de la qualité en imagerie médicale mettant en œuvre des rayonnements ionisants.



VOTRE PRISE EN CHARGE EN CHIMIOTHÉRAPIE



- Accueil : **03 27 08 60 60**
- Secrétariat du Dr Claire GIRAUD : **03 27 08 60 63**
- Secrétariat du Dr Virginie POTTIER : **03 27 08 60 64**
- Secrétariat du Dr Natacha STERN : **03 27 08 60 80**
- Secrétariat du Dr Antoine LEBEAUD : **03 27 08 60 60**

VOTRE PRISE EN CHARGE EN CHIMIOTHÉRAPIE

QU'EST-CE QUE LA CHIMIOTHÉRAPIE ?

Une chimiothérapie est un traitement médicamenteux qui vise à éliminer les cellules cancéreuses dans l'ensemble du corps, soit en les détruisant directement, soit en les empêchant de se multiplier. Ce traitement vous sera administré sous forme de perfusions intraveineuses ou sous-cutanées, ou plus rarement, sous forme de comprimés. Il peut être complété par de la radiothérapie ou de l'hormonothérapie, ou encore associé à une thérapie ciblée.

Il existe de nombreux médicaments de chimiothérapie, dont les traitements d'immunothérapie et de thérapie ciblée. Le choix des médicaments de chimiothérapie est adapté en fonction de chaque situation : chaque cancer est particulier et nécessite un traitement approprié. Les médicaments de chimiothérapie sont souvent associés entre eux.

Généralement, ils peuvent être utilisés en même temps que des médicaments prescrits pour d'autres maladies. Le choix des médicaments de chimiothérapie proposés au patient est fait par une équipe pluridisciplinaire et selon des référentiels nationaux et régionaux.

Ce traitement nécessite une surveillance particulière. Vous serez donc amené à consulter votre médecin oncologue très régulièrement, ainsi qu'à réaliser des bilans sanguins répétés. La durée du traitement est variable, elle est adaptée à chaque personne et n'est pas proportionnelle à la gravité de la maladie.

AVANT VOTRE ADMISSION

La première consultation médicale

Lors de la première consultation, le médecin oncologue qui sera votre médecin référent tout au long du traitement a examiné, retracé votre parcours médical et vous a expliqué la décision de traitement prise en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP). Il vous a expliqué le déroulement de votre traitement et vous a remis, si besoin, des documents explicatifs. Tout au long de ce traitement, vous le rencontrerez en consultation, avant chaque perfusion ou dès que nécessaire.

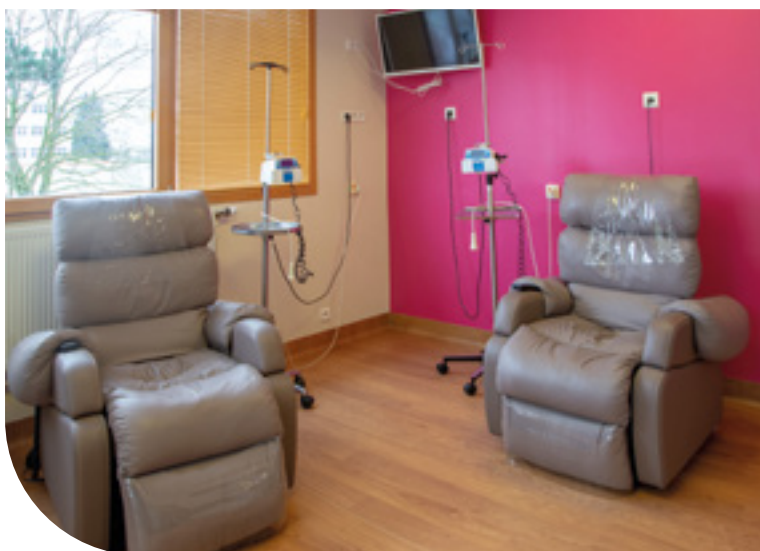
Votre traitement de chimiothérapie sera réalisé au sein du Centre Léonard de Vinci selon l'un ou l'autre de ces deux types de prise en charge :

- en hospitalisation de semaine ;
- en hospitalisation ambulatoire (ou hospitalisation de jour).

Il pourra également vous proposer si votre état nécessite une transfusion, ou d'autres soins spécifiques.

La consultation d'accompagnement soignant

Vous avez la possibilité de rencontrer nos infirmiers(ières) dans le cadre d'une consultation d'accompagnement soignant. Celle-ci a pour objectif de vous détailler le déroulement du traitement, vous familiariser avec l'établissement et en particulier les unités de chimiothérapie, et apporter une réponse aux questions qui auraient pu se poser à vous dans les suites de la consultation.



LA CHAMBRE IMPLANTABLE

Qu'est-ce qu'un cathéter à chambre implantable ?

Les médicaments de chimiothérapie étant en général toxiques pour les veines périphériques, dans la grande majorité des cas, sur prescription médicale, une chambre implantable permettant l'administration de votre traitement sera mise en place sous la peau au niveau du thorax, plus rarement de l'abdomen.

Le cathéter à chambre implantable est un petit boîtier implanté sous la peau servant à administrer les médicaments.

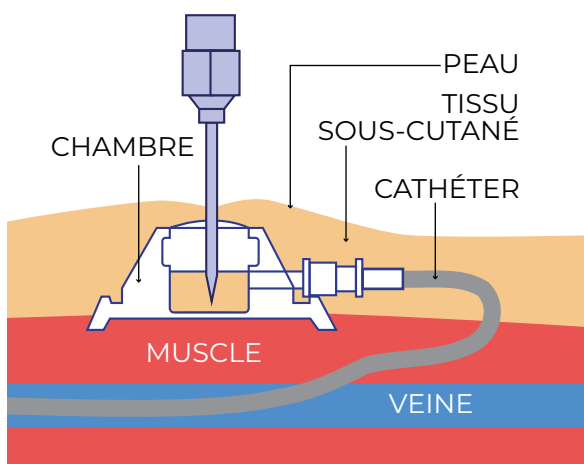
La partie profonde du boîtier est en métal (titane) et la partie que l'on palpe en surface est en silicone.

C'est cette membrane en silicone que l'on perfore avec un aiguille spéciale pour administrer les médicaments dans la « chambre ».

La chambre est reliée à un cathéter, sorte de fin tuyau qui va acheminer les médicaments dans une veine profonde.

Ce dispositif permet d'éviter de piquer dans la veines du bras, il est moins douloureux et plus sûr.

Ce dispositif sera posé par un chirurgien ou un anesthésiste sous anesthésie locale. Il est essentiel que tout patient porteur de cathéter à chambre implantable puisse reconnaître les signes d'une complication afin d'alerter sans délai l'équipe soignante.



Précautions dans la vie quotidienne

- Quand le cathéter est utilisé le pansement qui le recouvre doit rester sec (pas de douche ou de bain).
- Le pansement recouvrant l'aiguille doit toujours rester propre et bien collé.
- Les mouvements violents et répétés doivent être évités.
- En voiture, il faut attacher votre ceinture de sécurité.
- En cas de voyage en avion, ou à la sortie de magasins, la chambre peut déclencher une alarme de sécurité : ayez en votre possession votre carte de signalement du dispositif ou à défaut un certificat médical.
- Il n'y a pas de contre-indication à la réalisation d'un examen radiologique, y compris d'un scanner, ou d'une IRM.
- En cas d'exposition au soleil, le site d'injection doit être protégé par une crème solaire d'indice élevé (au moins 40).
- Si la pose de l'aiguille est douloureuse, demander à votre médecin de prescrire un patch anesthésiant à appliquer une heure avant la pose de l'aiguille.

Vous êtes le premier à pouvoir identifier les signes d'une complication

Au niveau du cathéter à chambre implantable, vous ressentez :

- Rougeur, douleur, gonflement suintement ou toute autre anomalie inexpliquée
- Fièvre inexpliquée
- Bras douloureux ou gonflé du côté de la chambre implantable



C'est peut-être le signe d'une infection, d'une obstruction ou d'une extravasation :

En hospitalisation,
PRÉVENEZ IMMÉDIATEMENT UN(E) INFIRMIER(IÈRE).

À domicile,
CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE MÉDECIN ONCOLOGUE.

VOTRE ADMISSION LORS DE VOTRE PREMIÈRE CURE

VOTRE IDENTITÉ

À chaque étape de votre prise en charge, nos équipes doivent vérifier votre identité. Nous serons donc amenés à vous demander régulièrement de décliner votre nom, votre prénom et votre date de naissance, cette pratique constitue une précaution contre les éventuelles erreurs d'identité.

Nous vous demandons de bien vouloir signaler toute éventuelle erreur ou imprécision relative à votre identité (orale ou écrite) afin de contribuer au bon déroulement de votre prise en charge.

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LORS DE VOTRE PREMIÈRE CURE

Votre admission se fait dans le cadre de votre première cure, généralement à l'issue d'une consultation d'oncologie.

Afin de réaliser votre admission, vous devez vous munir des documents listés sur le feuillet « Formulaire Médico-Administratif ».

Le bureau des admissions établit, lors de votre première visite, votre dossier administratif, enregistre votre identité, votre couverture sociale, et vos coordonnées.

VOTRE CURE

Le bilan biologique

En fonction du traitement de chimiothérapie qui vous a été prescrit, la réalisation des cures de chimiothérapie pourra être conditionnée par les résultats des examens sanguins pratiqués la veille de chaque injection. Votre médecin oncologue vérifiera ces résultats et autorisera le traitement s'ils sont satisfaisants. Dans le cas contraire, un ajournement de votre cure de chimiothérapie pourra être décidé, nous vous en aviserons alors par téléphone.

Un membre du personnel soignant ou administratif vous informera de la nécessité de réaliser ces examens sanguins.

Votre arrivée

Votre heure d'arrivée vous est précisée sur votre convocation.

Pour une meilleure organisation, nous vous demandons de respecter précisément l'heure de votre convocation.

Dès votre arrivée :

- pour une hospitalisation de semaine, présentez-vous à l'accueil qui vous indiquera la marche à suivre.
- pour une hospitalisation en secteur ambulatoire, présentez-vous directement dans l'unité de chimiothérapie ambulatoire au 1er étage et validez le code-barres sur la borne réservée à cet effet en salle d'attente.

La préparation de votre traitement

L'équipe de pharmacie prépare votre perfusion en respectant la prescription informatisée du médecin, toutes les conditions de sécurité et de traçabilité des produits requises, au sein d'une UPMA (Unité de Préparation des Médicaments Anticancéreux).

Les poches de traitement sont ensuite acheminées vers le service de chimiothérapie. La programmation des horaires est alors réalisée en collaboration avec le secrétariat de votre oncologue.

La préparation de certains produits coûteux ne sera réalisée qu'au moment de votre arrivée. Cela peut engendrer un délai d'attente supplémentaire.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES



- Portez des **vêtements amples** qui vont permettre un accès aisé à la chambre implantable.
- **Déjeunez normalement** et prenez votre **traitement habituel** avant votre cure.
- **Munissez-vous systématiquement** de votre bilan biologique ou tout autre examen qui vous aura été demandé (bilan cardiologique ou pulmonaire par exemple).
- Prévoyez votre **transport**.
- Prévoyez de l'**occupation** ou de la **lecture** pour la durée de la cure.
- **Prévenez l'infirmière** de tout événement inhabituel intervenu depuis la dernière séance.

DRUG CAM®

Notre Unité de Reconstitution des Cytotoxiques (URC) fabrique annuellement 17.000 chimiothérapies anticancéreuses injectables sur 2 postes de travail.

Notre centre est équipé du système DrugCam®, une révolution numérique qui réduit considérablement le risque d'erreurs lors de la préparation des anticancéreux : « le Bon Patient, le Bon Médicament & le Bon Dosage. »

La solution DrugCam® utilise la reconnaissance numérique pour assister et contrôler en temps réel les étapes critiques des préparations de solutions médicamenteuses anticancéreuses injectables, à l'aide d'un système vidéo informatique intelligent.

Le système DrugCam® permet un contrôle au cours du process : il arrête le préparateur en cours de fabrication s'il détecte une erreur.

Lors de la phase de libération pharmaceutique de la fabrication, le pharmacien visionne des séquences de l'ensemble de la fabrication et peut bloquer la libération en cas d'alerte.



VOTRE TRAITEMENT

Une fois votre traitement validé par votre oncologue, vous êtes dirigé vers le service de chimiothérapie où une infirmière vous prend en charge dès que votre traitement est prêt.

Vous serez installé confortablement. Vous aurez la possibilité de lire, regarder la télévision ou simplement de vous reposer pendant l'administration du produit.

La durée des cures varie selon le protocole retenu, de quelques minutes à plusieurs heures. Il existe également des cures à la semaine, en hospitalisation dans le service.

Les cures s'administrent par cycles : soit une fois par semaine, soit une fois tous les 15 jours, ou toutes les 3 semaines... Votre traitement est adapté à votre maladie, votre âge, vos antécédents ; il est personnalisé.

La surveillance de la cure est réalisée par l'infirmière qui vous prend en charge et par le médecin responsable d'hospitalisation, qui peut intervenir à la demande de l'infirmière.

Un médecin oncologue est présent durant les horaires d'administration des cures de chimiothérapie et peut intervenir si nécessaire.

Certaines chimiothérapies s'administrent par voie orale.

Votre médecin vous indiquera où vous procurer les médicaments. Les effets secondaires du traitement par chimiothérapie vous seront expliqués par votre médecin oncologue qui vous prescrira, si nécessaire, les médicaments adéquats afin de les atténuer.



L'UNITÉ DE CHIMIOTHÉRAPIE EN HOSPITALISATION DE SEMAINE

- 7 chambres individuelles (Lit, cabinet de toilettes, douche, fauteuil accompagnant, télévision)
- 1 chambre double

L'UNITÉ DE CHIMIOTHÉRAPIE EN HOSPITALISATION AMBULATOIRE

- 5 chambres individuelles,
- 5 fauteuils regroupés en espace commun,
- 5 fauteuils situés en box individuels,
- 5 fauteuils situés en espaces individuels.
- 1 chambre double avec 2 fauteuils et espace ludique

LE RISQUE D'EXTRAVASATION

Il est essentiel que tout patient suivant un traitement de chimiothérapie injectable puisse reconnaître les signes d'une extravasation afin d'alerter sans délai l'équipe soignante.

QU'EST-CE QU'UNE EXTRAVASATION ?

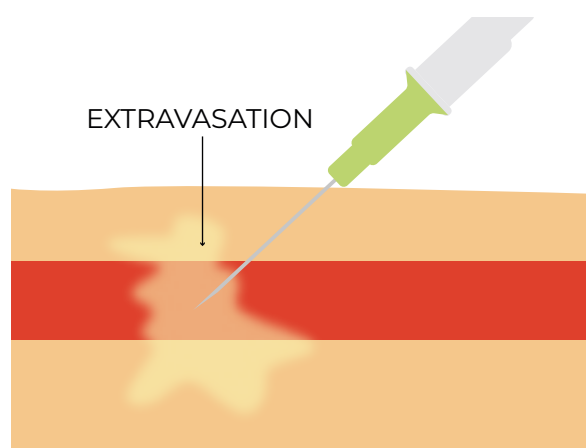
Une des rares complications de l'administration de chimiothérapie injectable est l'extravasation, **c'est-à-dire le passage de la chimiothérapie en dehors de la veine.**

Toutefois, il est possible que certaines chimiothérapies que vous allez recevoir se répandent hors de votre veine, sous votre peau.

QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?

L'extravasation peut entraîner des conséquences allant de la simple réaction inflammatoire à des lésions et la destruction des tissus, en fonction de la nature du produit injecté, et de la quantité de produit extravasé.

Attention : les conséquences d'une extravasation peuvent évoluer sur 3 à 6 semaines.



COMMENT PRÉVENIR UNE EXTRAVASATION ?

La pose d'une chambre implantable permet de limiter ce risque.

Un contrôle radiologique de votre chambre implantable (afin de vérifier une éventuelle obstruction ou un mauvais positionnement)

Lors de l'administration de chimiothérapie injectable, il convient d'être **particulièrement prudent lorsque vous vous déplacez** (pour vous rendre aux toilettes par exemple) afin d'éviter de déplacer l'aiguille.

Avant injection : l'infirmier(ière) recherche le reflux sanguin ou injecte de 20ml de NaCl 0,9% afin de confirmer l'absence de gonflement local ou de douleur.

QUE FAIRE ?

Une prise en charge immédiate permet de limiter les conséquences de cet incident.

Un tel incident peut être remarqué au cours de la perfusion ou de façon retardée (plusieurs heures, voire plusieurs jours suivant la perfusion).

SIGNES POSSIBLES D'EXTRAVASATION

Douleur, rougeur, brûlure, picotement, gonflement, durcissement de la peau.

Vous êtes le premier à pouvoir identifier les signes d'une extravasation

En cours de chimiothérapie, ou après votre chimiothérapie.

Au niveau de la zone d'administration du traitement, vous ressentez :

- douleur,
- rougeur,
- brûlure,
- picotement, gonflement,
- durcissement de la peau.



VOTRE SORTIE

Pour une cure en secteur hospitalisation de semaine, les formalités administratives de sortie :

- Si nécessaire, assurez-vous de bien **recupérer vos traitements habituels** auprès de l'équipe soignante,
- Vérifier et compléter éventuellement votre dossier administratif,
- **Régler le forfait journalier**, si celui-ci n'est pas pris en charge par une couverture complémentaire mutuelle ou assurance,
- **Régler avant votre départ les divers suppléments restant à votre charge**. Une facture acquittée vous sera remise.
- **Recupérer le courrier établi par le médecin** à l'issue de votre séjour et l'éventuel rendez-vous suivant au cas où une future hospitalisation serait programmée,
- **Retirer les dépôts et valeurs** que vous auriez éventuellement déposés au coffre de l'établissement,
- **Retirer un bulletin de situation** précisant la durée de votre hospitalisation. Il est destiné à votre employeur et à votre caisse d'assurance maladie,
- Au cas où votre départ du Centre en ambulance serait prescrit et autorisé, vous aurez contacté au préalable l'entreprise agréée de votre choix,
- **Déposer le questionnaire de satisfaction** qui nous permet de recueillir vos avis et suggestions sur le déroulement de votre séjour auprès des infirmiers(ières) ou de l'accueil, dans le cas d'une première hospitalisation ou lors de toute sortie si vous le souhaitez. Bien entendu, ce questionnaire peut être anonyme.

Pour une cure en secteur ambulatoire, ne pas oublier avant de quitter le centre :

- l'ordonnance pour votre prochain bilan et le

rendez-vous de consultation médicale,

- la convocation pour votre prochaine cure,
- vos clichés radiographiques, le cas échéant,
- régler avant votre départ les divers suppléments restant à votre charge. Une facture acquittée vous sera remise.

La décision de sortie est une décision médicale.

Dans l'éventualité où vous prendriez la décision de mettre fin à votre séjour alors que votre médecin n'autorise pas encore médicalement la sortie, vous devrez signer une fiche de sortie contre avis médical dégageant l'établissement de sa responsabilité dans les conséquences de votre décision prise malgré les informations reçues sur votre état de santé.

À DOMICILE :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE DURANT LES 4 JOURS SUIVANT UNE SÉANCE DE CHIMIOTHÉRAPIE INJECTABLE

Pourquoi prendre certaines précautions ?

La chimiothérapie consiste à détruire les cellules cancéreuses avec des médicaments qui sont des substances chimiques.

Toutefois ces substances sont toxiques. C'est pourquoi vous et vos proches devez être prudents.

Les médicaments de chimiothérapie que vous recevez restent dans votre corps pendant quelques jours.

Durant ce temps, tous les liquides et les sécrétions que vous produisez (vomissements, urines, selles, sécrétions vaginales et sperme) contiennent des résidus de ces médicaments. C'est de cette façon que le corps les élimine, petit à petit.

Ces précautions visent à éviter qu'un membre de votre famille ou encore un animal domestique entrent en contact avec des résidus de votre chimiothérapie.

Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon, particulièrement :

- Après avoir touché à des médicaments de chimiothérapie
- Après avoir touché à des liquides de votre corps (sang, urine, sperme...)
- Après être allé aux toilettes

Le lavage des mains est très important pour éviter de propager des résidus de médicaments.

Aux toilettes, afin d'éviter les éclaboussures :

- Urinez assis
- Fermez le couvercle des toilettes après chaque utilisation
- Actionnez la chasse d'eau 2 fois pour bien vous débarrasser de tous les résidus
- Chaque jour, nettoyez le rebord de la cuvette et le plancher autour avec du savon tout usage (porter des gants)
- Vous ne devez pas réutiliser le torchon ayant servi au nettoyage des toilettes pour nettoyer d'autres surfaces de la maison, ceci pour ne pas propager les infections ou les résidus de médicaments.

Lavez séparément les vêtements salis par de l'urine, des selles, des vomissements ou par des médicaments et portez des gants si vous devez les toucher.

S'ils sont très sales, lavez-les 2 fois.

Si vous ne pouvez pas les laver immédiatement, mettez-les à part dans un sac de plastique bien fermé.

Relations sexuelles

Utilisez un préservatif pour avoir des relations sexuelles pendant les 4 jours qui suivent votre traitement

Contraception pendant toute la durée du traitement.

Précautions pour vos proches

Après un traitement, il est normal de se sentir fatigué.

N'hésitez surtout pas à demander de l'aide à vos proches.

Si vos proches vous aident pour vos tâches ménagères, ils doivent suivre les précautions décrites dans ce document.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin oncologue ou d'une infirmière du service de chimiothérapie.

LA SURVEILLANCE DE LA CHIMIOTHÉRAPIE ENTRE DEUX CURES

Le calendrier de surveillance

Du fait des effets toxiques de la chimiothérapie, le principe général consiste à séparer les cures par des périodes de repos pour permettre à l'organisme de récupérer et de reconstituer ses réserves.

Pendant le traitement, votre chimiothérapeute effectue régulièrement une surveillance au cours d'une consultation. Il vérifie le bon déroulement du traitement, contrôle l'apparition de la moindre anomalie et propose si nécessaire des traitements complémentaires.

Après le traitement, un calendrier de surveillance est défini avec vous. Votre médecin proposera les examens de surveillance adaptés (examens sanguins, examens radiologiques).

LES EFFETS INDÉSIRABLES

Les médicaments de chimiothérapie sont très actifs et peuvent entraîner des effets indésirables. L'importance de ces effets secondaires n'est pas le signe que le traitement soit efficace ou inefficace. Ils sont directement liés au type de médicaments administrés, à leurs doses et à leur association, à la réaction individuelle de chaque patient ainsi qu'à son état général.

Liste des effets secondaires possibles :

- Les nausées, vomissements
- L'inflammation de la bouche (ou mucite) ou aphtes
- La diarrhée
- La constipation
- La perte temporaire des cheveux (ou alopecie)
- La fatigue
- Les effets sur les nerfs et les muscles
- Les infections
- Les effets vasculaires
- Les effets sur les ongles et la peau
- Le manque d'appétit
- L'anxiété
- La vie sexuelle

Certains effets secondaires peuvent être limités, voire évités, par des soins et des médicaments adaptés. Les recommandations du médecin par rapport à ces effets secondaires visent à améliorer la qualité de vie du patient. Il est important de les suivre.

L'équipe soignante vous remettra une information spécifique concernant les effets

secondaires habituellement associés à votre traitement de chimiothérapie lors de la consultation d'accompagnement soignant, ou au cours de votre hospitalisation. Cette information comprendra notamment des conseils et conduites à tenir afin de limiter l'importance de ces effets secondaires.



À DOMICILE, QUELQUES CONSEILS



- En cas de fièvre égale ou supérieure à 38°C depuis 24 heures, de fièvre de 38,5°C ou plus ou de température inférieure à 36°C, de frissons, de rougeur, d'écoulement ou de douleur au niveau du cathéter, vous devez consulter un médecin en urgence.
- En cas de diarrhée, contacter votre médecin traitant. Si la diarrhée perdure, contacter l'oncologue ou le médecin soins de support.
- En cas d'ulcérations ou aphtes au niveau de la bouche (aussi appelés mucite), contacter votre médecin traitant pour prescription de bains de bouche.
- Il n'y a pas de régime alimentaire spécifique en cours de chimiothérapie
- Il est conseillé de réduire ou de supprimer votre consommation d'alcool et de tabac.

LES RECOMMANDATIONS VACCINALES CHEZ LES PATIENTS RECEVANT UNE CHIMIOTHÉRAPIE

- Les **vaccins vivants sont contre-indiqués** en cours de chimiothérapie, et pendant au moins 6 mois après l'arrêt de celle-ci.
- Les **vaccins recommandés sont ceux du calendrier vaccinal**, ainsi que les vaccins grippe (vaccin inactivé) et pneumocoque.
- Pour les vaccins du calendrier vaccinal, une dose de rappel doit être administrée après l'arrêt de la chimiothérapie (3 mois après pour les tumeurs solides- 6 mois après pour les hémopathies).
- La **vaccination annuelle grippe** est recommandée (à réaliser entre deux cures de chimiothérapie, en l'absence de données plus précises disponibles).
- La **vaccination pneumocoque** doit se faire avec le vaccin conjugué 13-Valent suivi du vaccin non conjugué 23-Valent.
- La **vaccination covid** avec ses 3 injections

Laisser au moins deux mois entre les deux vaccins.



PROTHÈSES CAPILLAIRES

QUELLES QUESTIONS SE POSER AVANT D'ACHETER UNE PERRUQUE ?

COMMENT TROUVER UN PROFESSIONNEL ?

Une liste de magasins signataires d'une « Charte des droits du client et devoirs du vendeur de perruques » est publiée sur le site de l'INCa.

Les magasins qui y souscrivent s'engagent à respecter des principes tant au niveau de l'accueil, que de la présentation des produits ou du service après-vente.

COMBIEN COÛTE UNE PROTHÈSE CAPILLAIRE ?

Il existe plusieurs types de prothèse, les prix sont donc variables selon la matière utilisée :

- **pour la fibre synthétique**, les prix sont compris entre 125€ et 600€,
- **pour les cheveux naturels**, comptez entre 500€ et 1000€, voire plus.

Les prix varient également selon le façonnage de la perruque (montage mécanique ou monté à la main).

Il est important de demander un devis quel que soit votre choix.

Y A-T-IL UNE PRISE EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

La **Sécurité Sociale** rembourse 100% du tarif de la convention (soit 125€) à condition :

- que le vendeur soit agréé par la Sécurité Sociale,
- que vous êtes dans le cas d'une Affection Longue Durée (ALD).

Cette prise en charge est possible 2 fois par an, si besoin. Pour plus d'informations concernant les modalités de remboursements, renseignez-vous auprès de votre caisse.

MA COMPLÉMENTAIRE PARTICIPE-T-ELLE AU FINANCEMENT ?

Pour savoir si votre **complémentaire santé** participe au financement de votre prothèse capillaire, vous pouvez :

- prendre contact avec votre mutuelle, assurance ou institution de prévoyance pour connaître vos garanties,
- lire la notice de votre contrat.

Un devis peut être délivré par votre prothésiste pour le transmettre à votre organisme de complémentarité santé et aussi à la ligue contre le cancer qui peut également participer à l'achat de celle-ci.

POUR PLUS DE CONSEILS :



Vous pouvez vous renseigner auprès de la socio-esthéticienne de l'Espace Ressource Cancer du Douaisis
> Tél.: **03 27 97 97 97**.





VOTRE PRISE EN CHARGE EN SOINS ONCOLOGIQUES DE SUPPORT



- Accueil : **03 27 08 60 60**
- Secrétariat du Dr Claire DAUMONT et Dr Jean Charles NEU : **03 27 08 60 67**
- Psychologue, Diététicienne et Assistante sociale : **03 27 08 60 67**

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les soins de support désignent l'ensemble de soins ou de soutiens complétant si besoin le traitement spécifique de la maladie. Ils assurent **une prise en charge globale** de la personne : physique, psychologique et sociale. En raison de sa mission de prise en charge du cancer, le Centre Léonard de Vinci s'est **doté d'une équipe médicale et paramédicale spécialement formée et renforcée en effectif**, afin de disposer de temps et d'attention à l'écoute des patients et proposer des soins de support de qualité.

Quotidiennement au sein du service de chimiothérapie, en plus des infirmières et aides-soignantes disponibles de manière continue, **des praticiens de soins de support et une psychologue** sont présents.

Si vous n'êtes pas hospitalisé, vous pouvez être pris en charge par l'équipe médicale et paramédicale en consultation afin de bénéficier de ces soins de support.

N'hésitez pas à parler à votre médecin et aux autres membres de l'équipe soignante de la façon dont vous vivez la maladie et les traitements. Cela leur permet de vous apporter les soins et soutiens nécessaires, et de vous orienter au mieux vers les professionnels concernés.

LES ÉVENTUELS EFFETS SECONDAIRES LIÉS AUX TRAITEMENTS

Nausées, vomissements, diarrhées, problèmes de bouche, etc. tous ces effets secondaires liés à la maladie ou à vos traitements (chimiothérapie et radiothérapie) peuvent avoir un retentissement sur votre qualité de vie.

L'équipe médicale et paramédicale peut vous aider à atténuer l'importance de ces effets secondaires.

Sur prescription médicale et suivant l'importance de ces effets secondaires, vous pourrez être pris en charge en hospitalisation de jour ou de semaine.

LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

Vous seul connaissez votre douleur. Vous seul pouvez en parler. Aussi, il est important que vous parliez de votre douleur à votre médecin traitant, à votre médecin référent et à votre équipe soignante.

L'équipe médicale et paramédicale du Centre Léonard de Vinci est formée à la prise en charge et le traitement de la douleur, conséquence des traitements ou de la maladie elle-même.

La douleur peut être traitée de différentes manières : des médicaments qui agissent directement ou indirectement sur la douleur ; des méthodes non médicamenteuses ; des traitements du cancer qui peuvent contribuer à diminuer la douleur. Parlez-en à votre équipe soignante.

ACCÉDER À CES SOINS DE SUPPORT :

Prise en charge en consultation par un médecin spécialiste des Soins Oncologiques de Support :
> Tél. : **03 27 08 60 67**



LA PRISE EN CHARGE NUTRITIONNELLE

La prise en charge nutritionnelle vise à préserver un bon état nutritionnel en cas de problèmes liés à la maladie.

Elle permet aussi de mettre en place une nutrition artificielle quand cela est nécessaire.

La prise en charge diététique en oncologie permet d'améliorer la qualité de vie des patients en préservant un bon état nutritionnel pour mieux supporter les traitements :

- en limitant la détérioration du statut nutritionnel en prévention d'une éventuelle dénutrition et d'un amaigrissement
- en repérant les effets secondaires liés à la chimiothérapie : problèmes de bouche, aphtes, gingivites, troubles digestifs, nausées, vomissements, etc.
- en alliant les besoins de s'alimenter à la notion de plaisir

POUR QUI ?

Pour toutes personnes ayant des difficultés à s'alimenter liées au cancer et/ou aux effets secondaires des traitements, qui perdent du poids, ou encore porteuses de stomie.



ACCÉDER À CE SOIN DE SUPPORT :

Prise en charge pour un bilan nutritionnel par un médecin spécialiste des Soins Oncologiques et de Support et une diététicienne en consultation ou en Hôpital de Jour :

> Tél. : **03 27 08 60 67**

Vous pouvez également contacter l'Espace Ressources Cancer du Douaisis pour participer à des ateliers cuisine ou bénéficier de consultations diététiques en ville.

> Tél. : **03 27 97 97 97**



LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

Le cancer est une expérience éprouvante pour la personne et ses proches. Pris dans le tourbillon de l'annonce et des traitements, on ne sait pas toujours à qui en parler.

Pour ne pas rester seul face à ces multiples questions et vous aider à traverser cette étape de votre vie, le Centre Léonard de Vinci vous propose l'assistance d'une oncopsychologue.

Celle-ci peut vous recevoir en consultation individuelle, avec vos proches ou directement en chambre si vous êtes hospitalisé.

L'accompagnement psychologique constitue un appui aidant les patients à mieux vivre avec la maladie. Ce soutien psychologique s'adresse aussi aux proches pour lesquels la traversée de la maladie aux côtés du patient peut engendrer un besoin d'accompagnement.ter au mieux vers les professionnels concernés.

ACCÉDER À CE SOIN DE SUPPORT :

Prise en charge psychologique :
> Tél. : **03 27 08 60 67**



LES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs s'adressent aux personnes atteintes de maladies graves évolutives et non curables. La prise en charge palliative est une approche globale pluridisciplinaire, avec la volonté de soulager les douleurs physiques et autres symptômes d'inconfort tout en prenant en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. Les soins palliatifs visent à préserver la meilleure qualité de vie possible pour le patient dans le respect de sa dignité. Les soins palliatifs concernent également l'accompagnement de l'entourage mais aussi des soignants les prenant en charge.

L'équipe médicale du Centre Léonard de Vinci a établi des liens privilégiés avec les unités de soins palliatifs des établissements de santé du secteur et le Réseau de Soins Palliatifs de la Plateforme Santé Douaisis. À la demande du malade ou de ses proches, l'équipe de ce

réseau (médecins, infirmiers, aide-soignant) peut coordonner la mise en place d'aides au domicile.

À la demande du malade ou de ses proches, le bénévoles de l'Association de Soins Palliatifs du Douaisis peuvent intervenir au sein de notre établissement. Ces bénévoles, formés à l'accompagnement, ont une mission d'écoute et de présence auprès des personnes hospitalisées.

ACCÉDER À CE SOIN DE SUPPORT :

Prise en charge en consultation par un médecin spécialiste des Soins Oncologiques de Support :
> Tél. : **03 27 08 60 67**



LA PRISE EN CHARGE SOCIALE

Selon les circonstances, les patients et leur entourage peuvent faire face à :

- des difficultés d'accès aux droits sociaux ou d'accès aux soins,
- des problèmes familiaux,
- des problèmes juridiques,
- des difficultés financières,
- la préparation du retour à domicile après une hospitalisation,
- l'adaptation du lieu de vie,
- la préparation de la reprise d'activité professionnelle ou de changement de statut,
- l'aménagement de la scolarisation pour les enfants.

Dans ces conditions, un soutien par des professionnels de l'aide sociale peut être nécessaire.

Pour les patients âgés de plus de 60 ans, vous pouvez également consulter les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique du Douaisis (CLIC) pour un accompagnement social :

- C.L.I.C. du Val de Sensée - Arleux
> Tél. : **03 27 92 87 45**
- C.L.I.C. du Pévèle Ostrevent - Marchiennes
> Tél. : **03 27 98 74 70**
- C.L.I.C. des Trois Rivières - Lallaing
> Tél. : **03 27 80 94 53**

ACCÉDER À CE SOIN DE SUPPORT :

Prise en charge en consultation sur rendez-vous :

- Assistante sociale : > Tél. : **03 27 08 60 67**

Vous pouvez également contacter :

- l'Espace Ressources Cancers du Douaisis > Tél. : **03 27 97 97 97**
- ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Douai > Tél. : **03 27 94 32 00**



ACTIVITÉ PHYSIQUE & CANCER

Une activité physique adaptée contribue à améliorer votre qualité de vie pendant et après le cancer. Il est également prouvé que l'activité physique, pratiquée dans certaines conditions, réduit le risque de récurrence pour certains cancers.

ACCÉDER À CE SOIN DE SUPPORT :

Une aide à la reprise d'une activité physique adaptée, pendant ou après la maladie peut vous être proposée à l'Espace Ressources Cancers de la Plateforme Santé du Douaisis :
> Tél. : **03 27 97 97 97**





SOINS SOCIO-ESTHÉTIQUES

Le cancer est une expérience éprouvante pour Face à une modification de l'apparence, comme celle consécutive à la chute transitoire des cheveux, le concours de professionnelles appelées socio-esthéticiennes peut, vous aider dans l'amélioration de l'image de soi par l'accompagnement et le conseil.



ACCÉDER À CE SOIN DE SUPPORT :

Un accompagnement esthétique par une socioesthéticienne peut vous être proposé à l'Espace Ressources Cancers de la Plateforme Santé du Douaisis :
> Tél. : **03 27 97 97 97**

LA STOMATHÉRAPIE

Pour tout problème lié aux stomies urinaires et/ou digestives, les médecins des Soins Oncologiques de Support vous orienteront si nécessaire auprès des services compétents.



ACCÉDER À CE SOIN DE SUPPORT :

Prise en charge en consultation par un médecin spécialiste des Soins Oncologiques de Support :
> Tél. : **03 27 08 60 67**

LES ADDICTIONS

Les addictions se définissent comme à diverses substances (tabac, alcool, drogues, etc.) ou activités (jeux, etc.) dont la personne ne peut plus se passer, en dépit de sa volonté. Si vous êtes concerné par une addiction, vous

pouvez demander une consultation avec l'un des médecins soins de support du Centre Léonard de Vinci, qui pourra vous orienter vers une filière de prise en charge spécifique.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec la psychologue, qui propose un accompagnement au sevrage tabagique.



VOTRE PRISE EN CHARGE EN IMAGERIE



- Accueil : **03 27 086 086**
RDV par téléphone, sur Doctolib.fr ou par mail : imagerie-ldv@clinique-psv.fr

Dr Arnaud BEAUGUITTE, Dr Éric BELGUEDJ,
Dr François BONNEL, Dr Jean Louis DUPONCHELLE,
Dr Mathieu FAIVRE-PIERRET, Dr Helvia FREIRE,
Dr Ophélie GUILLAUD, Dr Pola KULCZYCKA
Dr Brigitte LAURENS, Dr Patrick LOOTVOET,
Dr Pascal MASSON, Dr Hervé PEZZETTA,
Dr Amhed RAMDANE, Dr Richard WAWER.



RETOUR
SOMMAIRE

NOTRE CENTRE D'IMAGERIE

Avec un **matériel à la pointe de la technologie**, notre Centre d'Imagerie est à la disposition de tous les patients suivis ou non en Oncologie.

LES EXAMENS :



- SCANNER
- ARTHRO SCANNER



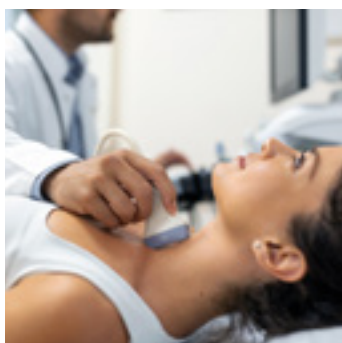
- IRM
- ARTHRO IRM



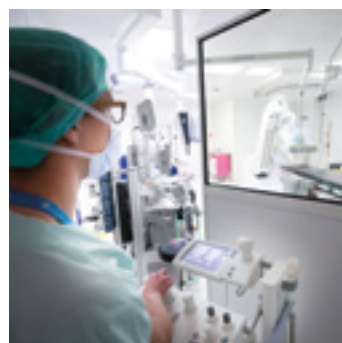
- MAMMOGRAPHIE
- MAMMOTOME



- OSTEODENSITOMÉ-
TRIE OSSEUSE



- ECHOGRAPHIE
DOPPLER



- INFILTRATIONS
- RADIOLOGIE
NUMÉRIQUE ET
INTERVENTIONNELLE



- PANORAMIQUE
DENTAIRE
- CONE BEAM

L'ÉQUIPE :

Notre équipe de radiologie est composée de **14 radiologues spécialistes**.



PRENDRE RENDEZ VOUS :

- Sur le net : **doctolib.fr**
- Par mail : **IMAGERIE-LDV@clinique-psv.fr**
- Par téléphone : **03 27 086 086**

NOS SITES RADIOLOGIQUES :

- **Centre Léonard de Vinci** : Route de Cambrai 59187 DECHY > **03 27 086 086**
- **Clinique du Pont Saint Vaast** : 2 rue du Pont Saint Vaast 59500 DOUAI > **03 27 94 33 34**
- **Cabinet des Arcades** : 165, rue de Verdun 59450 SIN LE NOBLE > **03 27 71 50 50**
- **Cabinet radiologique de Somain** : 57 rue Suzanne Lannoy 59490 SOMAIN > **03 27 86 29 71**

Retrouvez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de vos examens d'imagerie sur notre site internet : **clinique-psv.fr**



RETOUR
SOMMAIRE



NOTRE CENTRE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

Notre Centre dispose également d'un bâtiment de médecine nucléaire, avec un **TEP SCANNER**. Le TEP scanner, qu'on appelle aussi TEP-Scan ou PET Scan, est un examen d'imagerie médicale qui permet de voir comment fonctionnent les organes à l'intérieur du corps. C'est un outil très utile, surtout pour détecter ou suivre certaines maladies comme le cancer, les troubles du cerveau ou les problèmes cardiaques.



L'ÉQUIPE :

Notre équipe de médecine nucléaire est composée de **6 médecins tépologues**.

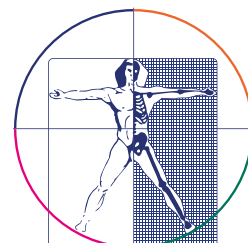
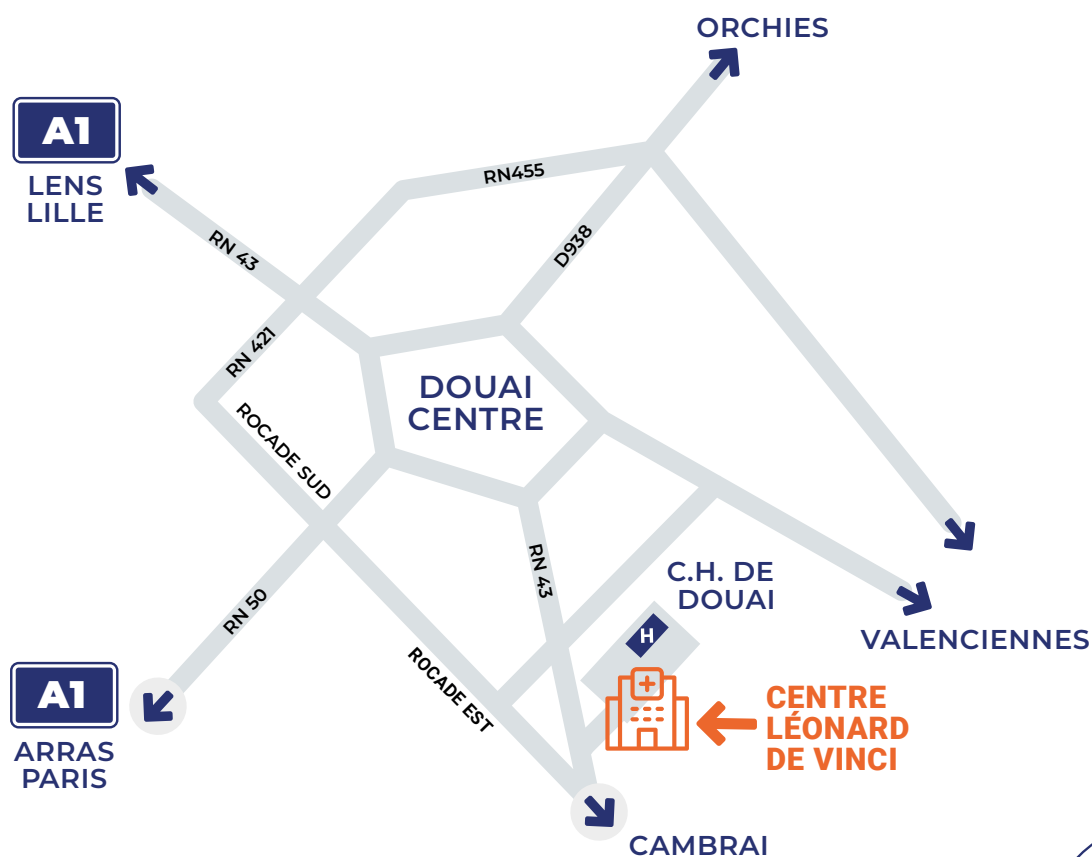


PRENDRE RENDEZ VOUS :

- Par mail : TEP@clinique-psv.fr
- Par téléphone : **03 27 92 32 32**

CENTRES PARTENAIRES :

- Clinique Radiologique du Pont Saint Vaast à Douai,
- Cabinet Radiologique Les Arcades à Sin le Noble,
- Centre de Radiothérapie et de Chimiothérapie Galilée à Lille,
- Centre de Radiothérapie et de Chimiothérapie Bourgogne à Lille,
- Centre de Radiothérapie et de Chimiothérapie de l'hôpital de Lens,
- Cabinet Radiologique de Somain.



CENTRE LÉONARD DE VINCI

CENTRE LEONARD DE VINCI • Route de Cambrai • 59187 DECHY
Tél. : 03 27 08 60 60 - www.clinique-psv.fr

Ce livret a été réalisé par le Centre Léonard de Vinci. Les auteurs du document remercient le laboratoire Lilly pour sa mise en page et son impression. Le contenu est sous la seule et unique responsabilité des auteurs. ©Centre Léonard de Vinci - PSMONCO-186 03/2025 - Création : Cent pour cyan - Crédit photos : ©Freepik, ©Shutterstock, ©Centre Léonard de Vinci